



---

# COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

## PROCES-VERBAL N°12

28 novembre 2023

**Siège de la Ligue – Lisieux**

---

**Présents :** Liberge Jean - Président,

Quesnel Michel, Mouillard Bernard, Aubert Thierry, Lecossu Didier, Denis Rouxelin, Guesnon Albert, Sanson Sylvie,

**Excusés :** Lecornu Pierre, Baillard Patrick, Bourel Valérie, Lefevre Dominique, Philippe Cheradame, Blanchetière Jean,

**Assistent :** Desheulles Roger, Riviere Léo,

---

**Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.**

---

M. LIBERGE – remerciement pour l'inauguration

### **1- ADOPTION PROCES VERBAUX**

---

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux :

- N°10 en date du 07.11.2023
- N°11 en date du 21.11.2023

### **2- HOMOLOGATION DES RENCONTRES**

---

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au lundi 13 novembre 2023.



### 3- AFFAIRES A EXAMINER

---

#### Décisions de la CF Règlements et Contentieux du 16.11.2023 et du 20.11.2023

La Commission,

Prend note des décisions de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux concernant les rencontres :

- REG 3 – 03.09.2023 – CO CLEON – FUSC BOIS-GUILLAUME
- REG 3 – 02.09.2023 – J. FERTOISE BAGNOLE – FC FLERIEN 2

Met à jour le classement.

#### 27586207 – CNO U18 – 18.11.2023 – FC PAYS DU NEUBOURG / FAC ALIZAY

Absence du FAC ALIZAY à l'heure de la rencontre

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du FAC ALIZAY sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC PAYS DU NEUBOURG sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FAC ALIZAY l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 30 euros directement débités sur le compte du club.

#### 26179903 – REG 2 F – 26.11.2023 – FC ROUEN 1899 2 – AS IFS

Absence l'AS IFS à l'heure de la rencontre

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS IFS sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC ROUEN 1899 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS IFS l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 102 euros directement débités sur le compte du club.

#### 26177354 – REG 3 – Grp H – 26.11.2023 – US RUGLES LYRE – EVREUX FC 27

Mail de l'arbitre de la rencontre – Erreur de saisie de résultat sur la FMI

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, US RUGLES LYRE « 0 » / EVREUX FC 27 2 « 4 »

**La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarginer la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant et transmet à la CRA pour ce qui la concerne.**

**Inflige aux deux clubs, l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 12 euros directement débité sur les comptes des clubs.**

#### 26178269 – REG3 U18 – 25.11.2023 – AS TOURLAVILLE // FC 3 RIVIERES

Absence du FC 3 RIVIERES à l'heure de la rencontre

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du FC 3 RIVIERES sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'AS TOURLAVILLE sur le score de 3 à 0,



Inflige au club du FC 3 RIVIERES l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 54 euros directement débités sur le compte du club.

#### 26178524 – REG 1 U16 – 25.11.2023 - FC ST LO MANCHE – SPN VERNON

Absence du SPN VERNON à l'heure de la rencontre

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du SPN VERNON sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC ST LO MANCHE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du SPN VERNON l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 54 euros directement débités sur le compte du club.

#### 26174536 – REG 2 – Grp A – 25.11.2023 – US VILLERS BOCAGE – AGNEAUX FC

Mail de l'arbitre de la rencontre – Erreur de saisie de résultat sur la FMI

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre et du délégué dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, US VILLERS BOCAGE « 0 » / AGNEAUX FC « 1 »

**La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent élarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant et transmet à la CRA pour ce qui la concerne.**

**Inflige aux deux clubs, l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 12 euros directement débité sur les comptes des clubs.**

#### COURRIER – COMMUNAUTE DE COMMUNE COUTANCES

Eclairage du FC AGON COUTAINVILLE

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courrier de la Communauté de Commune de Coutances Mer et Bocage,

Dit que les rencontres du FC AGON-COUTAINVILLE en championnat régional 2 seront programmées le dimanche à 15H00 (14H30 horaire d'hiver) jusqu'à nouvel ordre.

#### COURRIER A LES LEOPARDS DE ST GEORGE

Courrier du 20.11.2023 concernant le report des rencontres non-jouées.

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courrier,

Informe le club que suite aux reports généraux, les rencontre non-jouées de la J07 et de la J08 sont fixées par la Commission Régionale des Calendriers et qu'il appartient aux clubs qui souhaiteraient modifier ces dates de report de lancer des demandes de modifications via Footclubs afin d'obtenir l'accord du club adverse.

#### 27259918 – REG 2 U16F – 18.11.2023 - SC THIBERVILLE – OH TREFILERIE NEIGES

Match non-joué

La Commission,

Après avoir pris connaissance du mail du Sc Thiberville,

Attendu qu'une rencontre ne peut être reportée sans l'accord de la commission compétente,

Attendu que les deux clubs étaient absents à l'heure de la rencontre

Donne match perdu par forfait aux deux clubs sur le score de 3 à 0.



#### 4- PROCHAINE REUNION

---

Les prochaines réunions auront lieu le 09 janvier et le 23 janvier 2024.

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Thierry Aubert

